



Pour le respect des droits fondamentaux des travailleurs en Ukraine !

Le 17 août dernier, le président ukrainien a ratifié la réforme du droit du travail malgré la demande de veto des organisations syndicales ukrainiennes relayée par la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et la Confédération Syndicale Internationale (CSI). Au-delà de la souffrance et des sacrifices causés par la guerre menée par la Russie depuis février dernier, les travailleurs en Ukraine font face à une attaque sans précédent contre le droit du travail et les droits syndicaux déjà strictement encadrés par la loi d'état d'urgence mise en place pour temps de guerre, contre les droits individuels et collectifs, comme le droit à la négociation collective et la liberté syndicale. Cette réforme est en pleine violation des conventions fondamentales de l'OIT et de la Charte sociale européenne pourtant ratifiée par l'Ukraine.

La Confédération Force Ouvrière (FO) condamne avec force cette réforme du droit du travail ukrainien et exprime toute sa solidarité au FPU et à KVPU et à l'ensemble des travailleurs et syndicalistes ukrainiens qui ne cessent de se mobiliser pour aider la population et les exilés du conflit. FO dénonce, au sein de la CSI et de la CES, les conséquences de la guerre qui ont déjà coûté la vie à de nombreux Ukrainiens et qui ont détruit les perspectives d'avenir de nombreux autres. FO continue aussi d'appeler pour un large soutien à l'Ukraine et à sa population en ces temps de guerre et pour se préparer à reconstruire l'Ukraine après la guerre, un effort historique qui devra se faire avec les interlocuteurs sociaux et une pratique effective de la négociation collective et du dialogue social.

La procédure d'élargissement de l'UE à l'Ukraine, soutenue par FO aux côtés de la CES et des syndicats ukrainiens, doit également garantir un strict respect de l'acquis social communautaire par le pays candidat. FO compte dès lors sur la vigilance des Etats membres de l'UE pour s'en assurer afin de garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs ukrainiens, en temps de crise ou non.

Paris, le 2 septembre 2022

Contact :

Branislav RUGANI
Secrétaire confédéral

**Secteur International,
Europe**

✉ [brugani](mailto:brugani@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:brugani@force-ouvriere.fr)

☎ 07.81.16.76.85